

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 25 novembre 2021

DCM N° 21-11-25-1

Objet : Versement d'une subvention d'équipement au conseil de fabrique de l'église Sainte-Thérèse à Metz.

Rapporteur: M. THIL

Le conseil de fabrique de la paroisse Sainte-Thérèse sollicite l'aide financière de la Municipalité afin de réaliser des travaux de mise en conformité des installations électriques de l'église.

Le montant total des travaux est estimé à 21 950,47 €.

Il est proposé de verser à la paroisse Sainte-Thérèse une subvention d'équipement de 10 953,28 € correspondant à 49,9 % de la dépense totale.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la demande d'aide financière, en date du 28 septembre 2021 présentée par le conseil de fabrique de la paroisse Sainte-Thérèse,

VU l'état annuel des comptes de l'année 2020 du conseil de fabrique de la paroisse Sainte-Thérèse, visé par l'Evêché,

VU les articles 37, 92, 93 et 94 du décret du 30 décembre 1809 modifié concernant les fabriques des églises,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales pris en son article L.2543-3,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE PARTICIPER** aux dépenses liées aux travaux de mise en conformité des installations électriques de l'église sur la base de 49,9 % du montant des travaux estimé à 21 950,47 €.
- **DE VERSER** une subvention d'équipement au conseil de fabrique de la paroisse Sainte-Thérèse d'un montant de 10 953,28 €.

Cette subvention sera versée sur présentation des justificatifs des dépenses.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tout document se rapportant à cette subvention.

Service à l'origine de la DCM : Patrimoine Culturel
Commissions : Commission Culture
Référence nomenclature «ACTES» : 3.5 Autres actes de gestion du domaine public

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER Maire de Metz ,
Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 45 Absents : 10 Dont excusés : 10

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ